

COMMUNE DE CUREMONT**PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC:****« ECLAIRONS DEMAIN » via FDEE19/ RENOVATION LUMINAIRES BOURG**

.....
Le Maire de la commune de CUREMONTE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et son article L.2122.22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 Juillet 2020 donnant délégations au Maire pour les marchés passés selon la procédure adaptée inférieure à 214 000€,

Vu la délibération DE27-24 du 26 Mars 2024 votant le budget principal et acceptant le principe de fongibilité des crédits,

Vu la délibération DE03-21 du 25 Janvier 2021, actant le transfert de la partie Maîtrise d'Ouvrage de la compétence ECLAIRAGE PUBLIC à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze,

Vu la délibération DE77-23 du 31/10/23, engageant la commune dans le programme « ECLAIRONS DEMAIN » via la FDEE19 qui permettra le remplacement de 23 luminaires dans le bourg très vétustes, difficiles à entretenir et dont l'efficacité et l'intérêt en termes d'économies d'énergie ne sont pas satisfaisants.

Considérant la proposition de travaux présentée par la FDEE19 pour un montant total de 13 400€ HT,

Considérant la prise en charge par la FDEE de ces travaux de 65% du montant total, subventions déduites, laissant comme reste à charge pour la commune un montant de **3 606.14€**,

D12/2024 - DECISION –

ARTICLE I : Décide d'accepter la proposition de prix présentée par la FDEE19 pour de **3 606.14€**,

ARTICLE II : Décide le virement de Crédits suivant : PRGM 302 ECLAIRAGE PUBLIC
- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES	MONTANT
Article 231 Travaux	- 3.606.14 €
Article 204182 Participation organismes publics	+ 3 606.14€

ARTICLE III: Ampliation de cette décision sera adressée à :

- Monsieur le Trésorier de Beaulieu-sur-Dordogne,
- La FDEE19
- Au contrôle de légalité : Sous-préfecture

Fait à CUREMONTE, le 26/06/2024

Madame le Maire


Nelly GERMANE.

